



Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière

Rapport annuel 2025

13.03.2025

1. Portrait

Le Conseil fédéral a déclaré le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière de force obligatoire générale au 1^{er} mars 2012. Depuis cette date, toutes les entreprises de la branche fiduciaire et immobilière versent au Fonds une cotisation annuelle modérée, y compris les entreprises qui ne sont affiliées à aucune organisation professionnelle et n'offrent pas de formation. Cette mesure permet de répartir les coûts de la promotion de la relève sur toutes les entreprises de la branche et d'alléger les charges financières des entreprises formatrices. Elle est équitable, sachant que l'ensemble de la branche tire profit d'une relève bien formée. Simultanément, la qualité de la formation initiale est améliorée grâce aux fonds supplémentaires à disposition, ce qui permet de promouvoir la relève de la branche de manière encore plus ciblée. Enfin, un plus grand nombre de jeunes peuvent ainsi s'enthousiasmer pour les professions de la branche fiduciaire et immobilière.

Le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière est géré par les quatre associations faitières FIDUCIAIRE|SUISSE, l'Association suisse de l'économie immobilière (SVIT Suisse), EXPERTsuisse et l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI).

Ensemble, elles ont créé le Fonds par le biais de l'Organisation pour la formation commerciale fiduciaire/immobilière (OFCF).

2. Comptes 2025

La branche fiduciaire et immobilière comprend environ 7'700 entreprises en Suisse. Ces entreprises sont tenues de verser une contribution au Fonds. Selon la taille de l'entreprise, les cotisations annuelles vont de CHF 200 (1 à 15 collaborateurs) à CHF 400 (16 à 50 collaborateurs) ou même CHF 1000 (plus de 50 collaborateurs).

Huit cantons disposent d'un fonds cantonal en faveur de la formation professionnelle. Il s'agit des cantons de Fribourg, de Genève, du Jura, de Neuchâtel, du Tessin, de Vaud, du Valais et de Zurich. Dans le canton de Zurich, toutes les entreprises tenues de verser une contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière sont exemptées de l'obligation de cotiser au fonds cantonal.

Dans les sept autres cantons, la contribution au Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière se voit réduite. Le montant de la réduction correspond aux prestations qui se recourent, celles-ci variant d'un canton à l'autre.

Canton	Réduction	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Fribourg	0.0%	CHF 200.00	CHF 400.00	CHF 1'000.00
Genève	37.5%	CHF 125.00	CHF 250.00	CHF 625.00
Tessin	25.0%	CHF 150.00	CHF 300.00	CHF 750.00
Jura	25.0%	CHF 150.00	CHF 300.00	CHF 750.00
Neuchâtel	25.0%	CHF150.00	CHF 300.00	CHF 750.00
Vaud	27.5%	CHF 145.00	CHF290.00	CHF 725.00
Valais	25.0%	CHF150.00	CHF300.00	CHF 750.00

Le total des produits du Fonds en 2025 était de 1,41 million de francs. Les ressources financières ont été affectées à diverses mesures de promotion dans le domaine de la formation.

Un organe de révision indépendant contrôle l'utilisation des fonds en bonne et due forme. Par ailleurs, le Fonds en faveur de la formation professionnelle fiduciaire et immobilière est placé sous la surveillance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI.

Comptes 2025 en CHF	
Produits	
Cotisations annuelles (nettes)	1'411'000
Total des produits	1'411'000
Dépenses	
Distribution aux entreprises formatrices	811'000
Participation aux salons professionnels, campagne Hello Career et développement d'une analyse du choix de carrière	254'000
Réforme de la formation commerciale de base	180'000
Commissions	7'000
Frais d'organisation et d'administration	136'000
Constitution de réserves	23'000
Total des dépenses	1'411'000

3. Rétrospective 2025

Avant la création du Fonds en faveur de la formation professionnelle, non seulement le travail de formation, mais aussi les charges financières incombait exclusivement aux entreprises formatrices et aux associations de la branche. Depuis 2013, le Fonds en faveur de la formation professionnelle prend en charge une partie des coûts, ce qui permet de réduire la cotisation annuelle des entreprises formatrices de 500 francs par personne en formation. Cette mesure est équitable car toutes les entreprises de la branche contribuent ainsi à une formation de qualité de la relève et tirent finalement profit d'une relève qualifiée. Le montant est déduit directement de la facture annuelle de cotisation des entreprises formatrices, si bien qu'il n'en résulte aucune charge administrative supplémentaire.

L'OFCE propose des prestations variées aux apprentis, aux entreprises formatrices et à la branche; elles ne sont possibles que grâce au soutien financier apporté via le Fonds en faveur de la formation professionnelle FFP OFCE.



Le fonds pour la formation professionnelle permet à la branche fiduciaire et immobilière de faire savoir qu'elle offre des places de formation commerciale. L'OFCE représente par exemple la branche lors de salons professionnels dans toute la Suisse et offre ainsi à la branche un accès aux futurs apprentis. L'OFCE contribue de cette façon de manière essentielle à la présence de la branche auprès des jeunes via le réseau personnel de tous les employeurs. Au vu de la concurrence pour obtenir des apprentis et dans l'optique de la

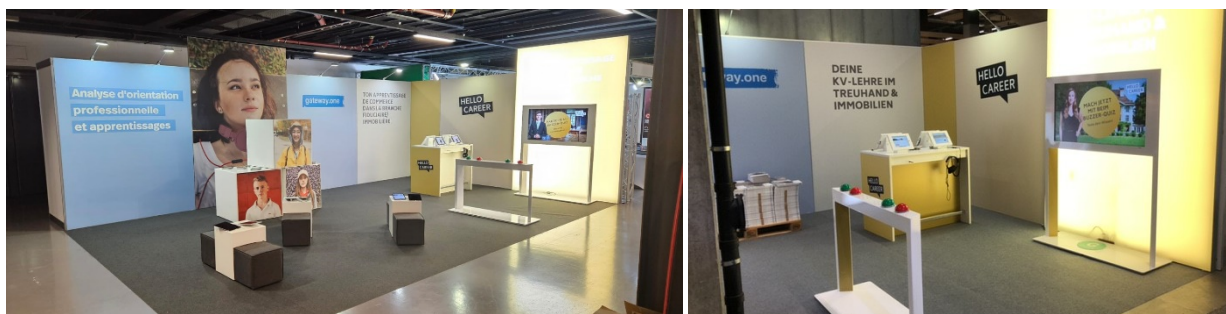
garantie de la relève de la branche, ce sont des investissements importants pour l'avenir réalisés par les moyens financiers du FFP OFCF pour la branche fiduciaire et immobilière.

4. Participations à des salons en 2025

L'OFCE a participé aux salons professionnels suivants en 2025:

- | | |
|---|-------------------------|
| • «Your Challenge» (Martigny) | 04.02.2025 – 09.02.2025 |
| • Start! Forum der Berufe (Freiburg) | 18.02.2025 – 23.02.2025 |
| • BAM.LIVE Bern | 21.08.2025 – 24.08.2025 |
| • Ostschweizer Bildungs-Ausstellung (OBA) | 28.08.2025 – 31.08.2025 |
| • Zentralschweizer Bildungsmesse (ZEBI) | 06.11.2025 – 09.11.2025 |
| • Fitscher Graubünden (Chur) | 12.11.2025 – 16.11.2025 |
| • Berufsmesse Zürich | 18.11.2025 – 22.11.2025 |
| • Salon des Métiers et de la Formation Lausanne | 18.11.2025 – 23.11.2025 |
| • Berufsschau Baselland | 26.11.2025 – 30.11.2025 |

Les salons professionnels se déroulent sous le label «Hello Career», la campagne de recrutement de l'OFCE.



5. Campagne Hello Career

Grâce à la contribution financière du fonds pour la formation professionnelle, l'OFCE a pu poursuivre la campagne «Hello Career» lancée en 2018. Le site Internet www.hello-career.ch a été complété par des articles de blog supplémentaires, et les activités sur les réseaux sociaux ont pu être utilisées pour renforcer la notoriété de l'apprentissage dans notre branche.

En outre, la plateforme d'apprentissage reste gratuitement à disposition des entreprises formatrices sur Hello Career. Grâce à la coopération avec Gateway.one, les postes d'apprentissage à pourvoir sont également accessibles à un large public. De même, l'analyse du choix de carrière a été réalisée en allemand et en français. Elle aide les jeunes à se familiariser avec la branche fiduciaire et immobilière et à effectuer une première évaluation de leurs centres d'intérêt. L'analyse a été entièrement réalisée au format numérique.

Dans le cadre de la campagne, plusieurs manifestations d'information propres à des secteurs d'activité ont aussi eu lieu en 2024. Les manifestations ont eu lieu aussi bien au format virtuel qu'en présentiel.

Manifestations d'information / événements Hello Career:

- | | | |
|----------------------|----------|------------|
| • Hello Career Event | En ligne | 05.03.2025 |
| • Hello Career Event | Zurich | 16.04.2025 |
| • Hello Career Event | En ligne | 07.05.2025 |
| • Hello Career Event | Wil | 22.10.2025 |
| • Hello Career Event | En ligne | 19.11.2025 |

6. Réforme de la formation commerciale de base

L'association BBF OKGT a soutenu en 2025 les investissements liés à la mise en œuvre de la réforme de la formation commerciale de base avec une contribution de CHF 180'000.-. En 2025, l'accent a été mis sur l'élaboration de la nouvelle procédure de qualification repensé, qui sera appliqué pour la première fois en 2026. Afin de préparer également les apprentis de manière optimale à la procédure de qualification, les cours interentreprises ont été adaptés aux nouvelles conditions-cadres et différents documents ont été nouvellement développés en trois langues. Grâce à la contribution financière du BBF OKGT, les entreprises formatrices n'ont pas eu à supporter de charges financières supplémentaires.

7. Perspective 2026

En 2026 également, le Fonds pour la formation professionnelle désire maintenir les mesures de soutien qui ont fait leurs preuves. D'un côté, nous continuerons de décharger financièrement les entreprises formatrices, de l'autre, nous désirons aider la branche à être présente auprès des futurs apprenants par le biais de différentes mesures. Il va de soi que l'OFCF continue à être présente aux divers salons professionnels en Suisse et qu'elle accompagne ceci de plusieurs propres réunions d'information.

8. Contact

Fonds en faveur de la formation professionnelle
fiduciaire et immobilière

Secrétariat FFP OFCF
Josefstrasse 53
Case postale 1155
8031 Zurich

Téléphone: 044 271 18 88
Lu-Je 8.00-12.00 / 13.00-17.00
Ve 8.00-12.00 / 13.00-16.00
E-mail: info@bildungsfonds.ch
www.bildungsfonds.ch